

ACCESSOIRE DE MESURE RÈGLE POUR ÉVALUER LA CORRECTION DE LA VUE

FICHE N° 352

Période de fabrication : 1950-1974
Fabricant : Guilbert-Routit & Cie
Domaines : Médecine hospitalière
Sous-domaines : Recherche médicale
Organisme : CHU-MGSM
Ville : Grenoble (Isère)
Modèle :
Matériaux : Métal, Plastique, Tissu, Verre

Description

Cette règle de référence sert à estimer la correction de la vue. Elle comporte une série de petites lentilles circulaires convergentes et divergentes, toutes repérées par un indice et placées en deux rangées dans la hauteur. Elle se tient par une poignée et se place par le praticien devant l'œil du patient. Elle se range dans un coffret en bois, doublé intérieurement de tissu de couleur rouge.

Utilisation

Cette règle de correction de la vue permet une détermination rapide de la puissance des lunettes nécessaire à la correction de la vue de chaque patient. Elle est utilisée lors de consultations d'ophtalmologie, avant l'apparition des appareils électroniques, beaucoup plus sophistiqués.

PRÉSERVER
SAUVEGARDER
VALORISER





Skiascope de Tarlé et règles à skiascopie (batteries de lentilles convexes et concaves) pour établir la valeur des verres correcteurs

La skiascopie est un examen clinique pour évaluer la puissance optique de l'œil et d'en déduire, le cas échéant par calcul, la valeur des verres correcteurs éventuellement nécessaires à la vision et devant être prescrits pour les lunettes. Son principe repose sur l'étude du cheminement de la lumière dans l'œil, lorsque celui-ci est balayé par un faisceau lumineux tenu par un opérateur. Cet examen était de pratique courante jusque dans les années 1980, mais il est devenu entièrement automatisé de nos jours.

Pour nous citer :

Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Accessoire de mesure Règle pour évaluer la correction de la vue (Guilbert-Routit & Cie),
<https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=28142>, consulté le 2026-07-26